

Les cahiers
de l'Observatoire
décembre 2018

N° 8

Les entreprises d'insertion dans la boucle



la fédération
des entreprises
d'insertion

Efficacité économique,
finalité sociale



Contribuer à une économie plus circulaire et inclusive

Rendre notre système économique moins linéaire : une urgence si nous souhaitons réduire l'insupportable pression que nos modes de vie font subir à nos écosystèmes. Développer la capacité de l'économie à inclure les plus défavorisés dans notre société, une urgence également. C'est en poursuivant ces deux objectifs que nous contribuerons à la transition vers une économie plus soutenable dans laquelle la production de valeur préserverait le capital naturel comme le capital humain pour le bien-être de tous.

Les entreprises d'insertion sont à la croisée de ces enjeux. D'abord parce qu'elles insèrent dans l'emploi des personnes en difficulté et cherchent, pour cela, à développer des filières intensives en emplois. Ensuite parce qu'elles produisent en permanence de l'innovation globale (sociale, produit, process) afin de développer performance sociale et efficacité économique. Cette culture de l'innovation fait des entreprises d'insertion des acteurs incontournables de l'économie circulaire, présentes sur de nombreuses activités comme le réemploi, la réutilisation, la collecte de déchets, le recyclage, l'éco-construction, la gestion raisonnée d'espaces verts, le nettoyage écologique, les circuits courts alimentaires...

Afin de les accompagner dans leur développement, la fédération, au-delà de la mise en place, depuis plusieurs années déjà, d'une commission « filières vertes » et de groupes de travail par filière, a signé un partenariat avec l'ADEME. Un partenariat riche qui a permis de développer de nouvelles activités autour des déchets de bureaux, des biodéchets, ou de la déconstruction de bateaux de plaisance et mobil-homes. Ces développements ont notamment accompagné les entreprises d'insertion en reconversion suite à la fermeture de centres de tri d'emballages ménagers. Adhérents, élus et salariés de la fédération se sont également mobilisés pour représenter les entreprises d'insertion dans nombre d'instances de pilotage pour la transition écologique, en participant, entre autres, aux consultations pour concevoir la feuille de route économie circulaire, autour de laquelle ce Cahier s'articule. Chiffres et exemples à l'appui, les entreprises d'insertion sont en marche vers une économie plus circulaire et plus inclusive, et fin prêtes pour jouer l'acte 2 de la feuille de route économie circulaire !

PHILIPPE LEROUVILLOIS

Dirigeant de Valo' et membre du Bureau fédéral

L'économie circulaire en cinq dates clés



1972

Publication du rapport Meadows qui, pour la première fois, remet en cause la viabilité d'une économie linéaire au regard d'une pénurie prévisible des ressources naturelles



1992

Loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets qui instaure le principe de Responsabilité élargie des Producteurs (REP)



2009

Grenelle de l'environnement qui fait le pari de la croissance verte



2015

Reconnaissance juridique de l'économie circulaire dans la Loi pour la transition écologique et la croissance verte



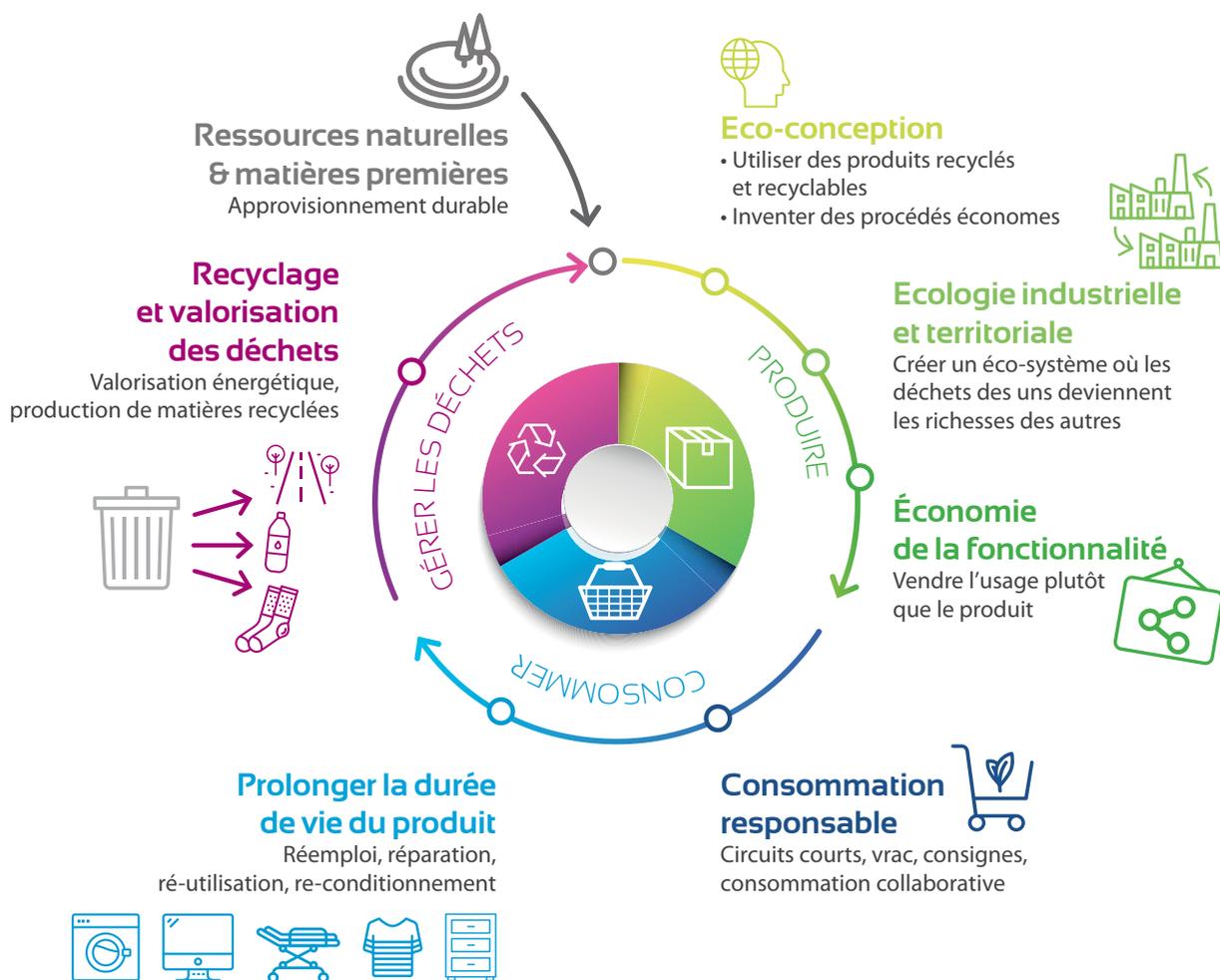
2018

Publication de la feuille de route économie circulaire

Aujourd'hui, une entreprise d'insertion sur trois intervient dans le champ de l'économie circulaire, représentant 9 900 équivalents temps plein, dont plus de la moitié en parcours d'insertion*. Mais qu'est-ce que l'économie circulaire outre le fait qu'elle invite à repenser nos modes de production et de consommation actuels pour sortir d'un système linéaire où on produit, on consomme et on jette ? Sur quels piliers repose-t-elle pour diminuer l'exploitation des ressources naturelles qui se tarissent, réduire le gaspillage et les déchets ? Éléments de réponse...

L'économie circulaire en sept piliers

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'économie circulaire se définit comme « un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus ». Celui-ci repose sur sept piliers tout au long de la vie d'un produit.



* Source : Chiffres clés 2018, la fédération des entreprises d'insertion.

Engagées dans les travaux d'élaboration de la feuille de route économie circulaire, lancés par le gouvernement en 2017, les entreprises d'insertion contribuent, sur leur territoire, à « mieux produire », « mieux consommer », « mieux gérer les déchets » et « mobiliser les réseaux ».

Première étape dans le cycle de vie d'un produit : le processus de production, enjeu clé sur lequel s'est penchée la feuille de route. Celle-ci fixe notamment des objectifs pour mieux produire en utilisant moins de ressources non renouvelables. Répondant avant l'heure à ces objectifs, les entreprises d'insertion se sont lancées, depuis plusieurs années déjà, dans la production de biens et services durables. A l'image des deux expériences à suivre, elles privilégient dans différents secteurs d'activités, l'utilisation de ressources naturelles renouvelables ou des matières recyclées.

Quand le verre devient béton

Limiter l'utilisation du sable dans la production de béton en incorporant une partie du verre issu du traitement de nos vieux téléviseurs, c'est le défi que s'est fixé Regain Eco-Plast. Située à Fourchambault dans la Nièvre, cette entreprise d'insertion, spécialisée dans le démantèlement des DEEE¹, a entrepris, il y a deux ans, de développer le recyclage du verre des téléviseurs à tubes cathodiques.

En 2016, 1,73 million de tonnes d'équipements électriques et électroniques sont mis sur le marché et seulement 721 959 tonnes sont traitées. Dans la plupart des foyers, les écrans plats remplacent les écrans à tube cathodique pour lesquels il a fallu organiser le recyclage en masse ; ceux-ci représentent 54% de la collecte des écrans.

L'entreprise d'insertion Regain Eco-Plast décide donc de se spécialiser dans leur traitement et plus précisément dans leur dépollution. Elle entreprend de travailler sur le développement et la production de blocs de béton afin de trouver des débouchés pour le verre issu du traitement de ces téléviseurs. Après une phase de recherche et développement, elle réussit à obtenir un matériau disposant des mêmes caractéristiques qualitatives que le béton classique. A cette époque, l'entreprise choisit également de séparer le verre de dalle de la partie conique afin de recycler uniquement le verre au baryum répondant, avant l'heure, à l'interdiction de 2018 d'utiliser du verre au plomb, source de risques pour la santé et l'environnement.

Après avoir développé un partenariat avec un fabricant de béton et investi dans l'outil de production Regain Eco-Plast lance, en 2017, la fabrication des premiers blocs afin d'obtenir leur homologation. Leur forme de « legos » de construction facilite la pose : complètement modulables, ceux-ci s'emboîtent sans matière de fixation.

En remplaçant une partie du sable, dont la pénurie est annoncée, par le verre de téléviseurs, ce mode de production s'inscrit pleinement dans l'économie circulaire mais aussi sociale et solidaire puisque cette nouvelle activité a permis de créer six postes d'insertion supplémentaires sur les 29 équivalents temps plein d'insertion que compte déjà l'entreprise. Regain Eco-Plast attend désormais les dernières autorisations afin de débiter la commercialisation de ses blocs de béton. Celles-ci devraient intervenir dans les prochains mois.

¹ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Concevoir le bâtiment autrement

Avec 247 millions de tonnes de déchets par an, le secteur de la construction est responsable de plus de 70% des déchets en France*. Si la gestion des déchets de ce secteur est un enjeu de taille, construire ou rénover des bâtiments en considérant l'ouvrage dans son ensemble, depuis la production des matériaux qui le composent jusqu'à sa déconstruction, en est une des clés. Demain Habitat s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Cette entreprise d'insertion jurassienne a fait le choix de l'éco-construction et l'éco-rénovation en privilégiant l'utilisation de matériaux naturels et biosourcés dans ses réalisations. Francis Drouhin, son directeur général, nous explique pourquoi.

Comment est née l'idée de Demain Habitat ?

Elle a germé au sein du Groupe Demain qui est à l'initiative de la création de l'entreprise. L'un des objectifs était de démocratiser les matériaux respectueux de l'environnement dans la réalisation et la rénovation de bâtiments. L'autre, d'augmenter le potentiel des artisans du territoire pour répondre à des chantiers plus conséquents, en faisant de la coopération un de nos principes d'action. Demain Habitat a ainsi été créée, en 2017, sous statut SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) et compte parmi ses associés plusieurs entreprises spécialisées dans l'ossature bois et l'isolation mais aussi un cabinet d'architectes, une coopérative d'achat, Scabois. Nous travaillons sur la rénovation énergétique et à 90% avec des artisans locaux, en co-traitance ou sous-traitance. Ce mode de gouvernance comme d'organisation permet aux salariés en parcours d'insertion que nous formons, de rencontrer des employeurs et de ne pas être dans un bocal clos, dans l'insertion.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de réalisations ?

Nous réalisons à 90% de la réhabilitation thermique et à 10% de l'agencement, en majorité pour des particuliers : isolation intérieure et extérieure, étanchéité à l'air, ventilation, ossature bois afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et des logements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver l'environnement. Pour résumer, nous travaillons pour le bien-être et la santé des habitants tout en leur permettant de faire des économies d'énergie.

Demain Habitat compte aujourd'hui cinq salariés dont deux en parcours d'insertion, soit un salarié en parcours d'insertion pour un encadrant technique. Et nous ne changerons pas ce format afin de former une main d'œuvre qualifiée sur les nouvelles

techniques et matériaux utilisés dans l'éco-construction. Notre objectif, à terme, est de faire valider par un diplôme les compétences acquises par nos salariés en insertion en tant qu'isolateur membraniste.

En quoi Demain Habitat s'inscrit pleinement dans l'économie circulaire ?

On fait attention à ce qu'on achète, à qui on achète et où on achète ! Nous privilégions des matériaux naturels et biosourcés, et des circuits courts pour nous approvisionner. Un des isolants que nous utilisons est issu de la valorisation de rebut de carton et est produit à une soixantaine de kilomètres de l'entreprise, par IDEM, filiale de GROUPE ID'EES. Le bois provient de Scabois, coopérative d'achat jurassienne... Nous travaillons en local avec d'autres professionnels du bâtiment du territoire. Nous trions aussi au maximum nos déchets : le bois, le plastique sont valorisés, le papier et le carton également. En revanche, les chutes des plaques d'isolant en bois haute densité partent encore à l'incinérateur pour valorisation énergétique.

Comment vous voyez-vous dans cinq ans ?

Nous sommes sur un territoire où la fibre écologique est historiquement forte, avec la construction en ossature bois/paille de bâtiments collectifs comme les crèches, par exemple, ou la réhabilitation en bâtiment passif comme le siège du Groupe Demain. Nous souhaiterions aussi aller plus loin dans la lutte contre la précarité énergétique en développant une foncière pour faire du bâtiment hautement performant à loyer modéré pour des foyers en difficulté afin de diminuer le coût d'énergie.

*Extrait de la feuille de route Économie circulaire 2018

La feuille de route économie circulaire vise à « *donner aux consommateurs les moyens d'une consommation plus responsable* ». Parmi les mesures proposées : encourager les entreprises à concevoir des produits réparables et améliorables ; développer une économie de la fonctionnalité fondée non pas sur la vente d'un produit mais sur son usage ; renforcer enfin le recours à la réparation et au réemploi, activités dans lesquelles plusieurs entreprises d'insertion se sont spécialisées et ce, depuis longtemps, puisqu'une entreprise sur dix intervient dans ce champ.



TÉMOIGNAGE :

Les bases d'une économie circulaire et solidaire

En 1984, la première structure ENVIE voit le jour à Strasbourg avec un projet alors innovant : récupérer des déchets d'équipements électroménagers, les réparer et les revendre, afin d'en augmenter la durée de vie, tout en favorisant le retour à l'emploi de personnes exclues du marché du travail.

Précurseur dans le domaine, le réseau ENVIE est aujourd'hui devenu une référence dans la gestion des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) et compte désormais cinquante entreprises sur le territoire. Parmi elles, ENVIE 2E Ile-de-France. Cette entreprise d'insertion, implantée à Gennevilliers depuis 2007, s'est spécialisée dans la collecte, le démantèlement, la dépollution et le recyclage des équipements en fin de vie. Chaque année le site traite, en partenariat avec Derichebourg, plus de 27 500 tonnes de DEEE. L'entreprise emploie vingt-quatre salariés en parcours d'insertion sur des métiers de chauffeurs, de conducteurs d'engins, d'opérateurs de démantèlement et de dépollution. De son côté, l'entreprise d'insertion ENVIE Trappes rénove et répare, chaque année, 3 000 appareils ménagers qu'elle revend dans sa boutique... bouclant ainsi la boucle ! En 2018, cette entreprise participe avec SEB et cinq Monoprix parisiens à la création d'une plateforme de location d'appareils ménagers, explorant de nouvelles pistes. Dans ce cadre, elle mobilisera ses salariés sur des prestations de réparation et de remise en circuit.

L'économie circulaire a sa norme

L'Afnor a publié, en octobre 2018, la toute première norme expérimentale sur l'économie circulaire (XP X30-901). Corinne del Cerro, responsable développement environnement et responsabilité sociétale à l'Afnor, nous en présente les grandes lignes.

Cette norme, co-construite avec des acteurs de l'économie circulaire, a pour objectif, d'une part, de parler avec le même langage et, d'autre part, d'aider toute organisation à s'approprier et à mettre en œuvre les concepts et les modèles d'affaires de l'économie circulaire. Elle apporte une vision globale et transverse, et va donc au-delà de la simple approche déchets/recyclage. Elle articule la réflexion autour des sept domaines d'action, approvisionnement durable, écoconception, symbiose industrielle, économie de la fonctionnalité, consommation responsable et allongement de la durée de vie d'usage et la gestion efficace des produits et matières en fin de vie. Fondée sur un système de management, elle est d'application rapide, apporte une dimension opérationnelle, et s'articule très facilement avec d'autres systèmes de management qualité ou environnemental. La norme peut s'appliquer à une politique d'entreprise ou un projet local ou national s'inscrivant dans une démarche de développement durable. La norme amène à travailler sur les aspects environnementaux, sociétaux et économiques.

Dernière phase du cycle de vie d'un produit et enjeu central : la gestion des déchets, étape fondamentale pour boucler la boucle. Les entreprises d'insertion ont historiquement été pionnières dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets. Fidèles à leur esprit pionnier, elles continuent aujourd'hui à innover et défricher de nouvelles filières pour répondre aux enjeux de valorisation des déchets, notamment, ceux définis dans la feuille de route économie circulaire. Le partenariat signé entre l'ADEME et la fédération, en 2017, s'inscrit pleinement dans cet objectif : inventer, défricher, expérimenter de nouvelles filières pour être force de changement. Illustrations.

Des filières innovantes dans la déconstruction des bateaux et mobil-homes

Pour faire face à la massification et modernisation des centres de tri à l'œuvre aujourd'hui, les entreprises d'insertion intervenant dans la gestion et le traitement des déchets évoluent et cherchent à se diversifier ou à reconverter leur activité. Le partenariat entre l'ADEME et la fédération vise à les accompagner dans cette démarche, afin de faciliter l'innovation et le développement de nouvelles activités. C'est le cas, par exemple, de la dynamique enclenchée autour des mobil-homes et des bateaux de plaisance et de sport. Objectif : répondre aux enjeux des industriels dans la prise en charge et le traitement de leurs unités hors d'usage.

« Dans un secteur de l'hôtellerie de plein air en fort développement, les constructeurs de mobil-homes se sont associés pour organiser une filière autonome et volontaire, afin de permettre une fin de vie respectueuse de l'environnement et de limiter l'éparpillement de vieux mobil-homes dans la nature. », explique Romain Grillet, directeur d'Eco Mobil-Home, l'éco-organisme en charge de cette filière. Afin d'assurer la prise en charge de ces hébergements, les professionnels du secteur ont créé, en 2011, Eco Mobil-Home qui très rapidement a recherché « de nouvelles compétences, pour opérer, entre autres, des déconstructions directement sur les emplacements, dans les campings ».

Face à cette demande, les entreprises d'insertion se sont structurées afin d'essaimer leur savoir-faire et monter en compétences sur cette activité, dans plusieurs régions. Les besoins « sont nombreux, éparpillés dans les régions touristiques où se trouvent des gisements de mobil-homes anciens » précise le directeur d'Eco Mobil-Home.

Dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME, la fédération, en s'appuyant sur l'expérience reconnue de l'un de ses adhérents, a ainsi organisé un transfert de savoir-faire, en octobre 2017, regroupant cinq entreprises d'insertion de différentes régions. Pour Florian Chiesa, directeur de LVD Environnement, en Occitanie, « cette opération nous a permis de connaître les savoir-faire mais également de rejoindre une dynamique de réseau et d'échanges ». Depuis, plusieurs entreprises participantes ont contractualisé avec Eco Mobil-home. Une trentaine d'unités ont

été déconstruites dans ce cadre. « Les chantiers semblent adaptés aux entreprises d'insertion et mobilisent une équipe de trois à quatre personnes encadrées, outillées et véhiculées, capables d'opérer sur de courtes périodes puis de basculer d'un site à un autre », confirme Romain Grillet.

Fortes de ce savoir-faire, les entreprises d'insertion se sont impliquées depuis dans les travaux d'élaboration d'une nouvelle filière de responsabilité élargie des producteurs pour les bateaux de plaisance et de sport. Les enjeux pour la déconstruction, le traitement et le recyclage de ces navires étant proches de ceux des mobil-homes, la filière mise en place s'organise pour répondre aux besoins du futur éco-organisme, qui verra le jour au 1^{er} janvier 2019.



1 500 unités¹ de mobil-homes prises en charge en 2018

85% d'un mobil-home valorisé (54% en valorisation matière et 31% en valorisation énergétique)¹



Entre **35 000** et **148 000** unités de bateaux de plaisance et de sport hors d'usage à déconstruire²

¹ Données 2018 communiquées par Eco Mobil-Home.

² Étude préalable à la mise en place de la filière de collecte et de traitement des navires de plaisance ou de sport hors d'usage sous la responsabilité des producteurs - ADEME - Septembre 2016.

Des machines emballantes pour un retour gagnant de la consigne

Recycler 100 % du plastique d'ici à 2025, tel est l'objectif fixé par la feuille de route économie circulaire et pour l'atteindre, celle-ci propose, entre autres, « d'enclencher une dynamique de « mobilisation générale » pour accélérer la collecte des emballages recyclables, les bouteilles en plastique et les canettes, grâce à la consigne solidaire ». Précurseur en la matière, Lemon Tri, implantée à Pantin en région parisienne, a développé ce modèle de consigne solidaire dans les lieux de travail et de loisirs, il y a maintenant sept ans, et créé, en 2016, afin de répondre à une gestion des flux toujours plus importante, l'entreprise d'insertion Lemon Aide. Maud Curial, responsable de cette dernière, revient sur les grandes étapes qui ont remis au goût du jour le concept de la consigne de manière innovante et incitative.

« Augustin Jaclin et Emmanuel Bardin, co-fondateurs de Lemon Tri, ont constaté que le taux de collecte des bouteilles en plastique, des canettes et des gobelets était très faible dans les entreprises, les campus, les gares, les centres commerciaux, alors que ces emballages sont recyclables. Ils ont donc décidé d'optimiser la collecte et le tri de ces emballages en s'appuyant sur le concept des « Reverse vending machine ». Ces machines sont capables, via la reconnaissance d'un code barre, d'une matière ou d'une forme, de différencier un gobelet, une canette ou une bouteille en plastique. Le tri s'effectue donc à la source. » explique Maud Curial. Ces machines peuvent aussi proposer à l'utilisateur, pour le remercier de son geste, un bon d'achat de quelques centimes ou un micro-don pour une association, rendant la collecte plus incitative et ludique.

Augustin et Emmanuel lancent donc Lemon Tri, en 2011, juste après leurs études. Les premiers points de collecte voient le jour en Île-de-France et l'activité se développe progressivement pour s'accélérer significativement suite à un partenariat important en 2016 : *« Danone souhaitait assurer le recyclage plastique de ces bouteilles, de là est né le partenariat avec Lemon Tri mais s'est alors posé la question de la collecte de ces énormes volumes pour l'entreprise. C'est comme ça que Lemon Aide est née en septembre 2016 »*. Lemon Tri devient alors apporteur d'affaires et Lemon Aide sous-traitante. Celle-ci gère l'exploitation logistique de l'activité à savoir la collecte, le tri et conditionnement des matières recyclables qui partent ensuite en circuits courts directement auprès des cartonnières, des plasturgies, des aciéries pour retrouver une seconde vie. *« Nous collectons aujourd'hui 20 matières car, au-delà des cinq flux que sont le plastique, le métal, le papier/carton, le verre et le bois, nous collectons aussi les piles, les ampoules/néon... ou d'autres matières plus surprenantes comme le marc de café ou les mégots de cigarettes »*.

Lemon Aide compte entre huit et dix salariés en parcours d'insertion. *« Nous fonctionnons en promotion de six mois dans l'entreprise. Les « LemonAiders » sont à 80% de leur temps ouvrier polyvalent, sur poste de travail. Les 20% restants sont consacrés à leur projet professionnel »*. L'entreprise d'insertion enregistre 75% de sorties dynamiques dont 45% de sorties en CDI. *« Les sorties se font essentiellement dans la logistique en tant que chauffeur collecteur, agent de tri ou cariste magasinier mais certains prennent d'autres voies comme, par exemple, un LemonAider qui est parti en formation d'ambulancier dernièrement »*.

Aujourd'hui, Lemon Tri/Lemon Aide compte 250 points de collecte en Île-de-France et 50 à Marseille où ils ont lancé une antenne au deuxième semestre 2018. Parmi leurs clients : 40% des entreprises du CAC 40 mais aussi des TPE et PME de taille très variable ainsi que des administrations et des professionnels du secteur du loisir, dans une moindre mesure. Depuis sa création en septembre 2016, Lemon Aide a ainsi collecté 800 tonnes de déchets dont plus de la moitié correspond à de l'emballage plastique. *« Ça représente 15 millions de bouteilles en plastique collectées et envoyées en filières de recyclage en deux ans »* souligne Maud.

En constante progression, Lemon Tri/Lemon Aide projette désormais d'essaimer son modèle notamment par le retour de la consigne, avec la création de nouvelles entreprises d'insertion sur le territoire ou la création d'une franchise pour d'autres entreprises. *« La feuille de route économie circulaire va dans le bon sens et, notamment, sur le sujet de la consigne. En tout cas, nous sommes prêts et partants pour nous porter pilote sur ces dispositifs et porter ces sujets ! »*.

Comment boucler la boucle ?



Situées respectivement en Vendée et en Savoie, Tripapyrus Environnement et Tri-Vallées interviennent, depuis près de vingt ans, dans la collecte et le traitement des déchets. Afin d'aller plus loin dans la boucle, ces deux entreprises d'insertion ont développé ces dernières années leurs propres filières de recyclage et valorisation des déchets. Interview croisée avec leurs PDG, Paul Clément (Tripapyrus Environnement) et Etienne Wiroth (Tri-Vallées), autour du recyclage des plastiques et de la production d'énergie verte par la méthanisation de biodéchets.

Pouvez-vous nous expliquer vos projets respectifs ?

Etienne Wiroth : Tri-Vallées s'est lancée, dès 2010, dans la collecte des biodéchets des professionnels et leur valorisation avec la première unité de méthanisation de Rhône-Alpes. Cette unité de méthanisation « à la ferme » a très vite atteint le maximum de ses capacités. Dès l'année suivante, nous avons donc lancé le projet d'une autre unité de méthanisation, en lien avec deux agriculteurs et cinq communautés de communes. Huit ans après, cette unité, d'un investissement de 2,2 M€, est entrée en exploitation et va traiter, en année pleine, 2 500 tonnes de fumier et 2 500 tonnes de biodéchets. Parallèlement, nous avons créé, avec un partenaire privé, une autre société pour désemballer et déconditionner les produits de la distribution alimentaire et alimenter ainsi notre unité de méthanisation.

Paul Clément : À Tripapyrus Environnement, nous nous sommes intéressés à la valorisation des plastiques rigides (arrosoirs, jouets, etc.) car, en France, seulement 20% des plastiques sont recyclés et les programmes de recyclage se concentrent sur les emballages. Nous collectons et trions donc ces plastiques rigides. L'idée est ensuite de progresser dans la chaîne du recyclage en les affinant pour atteindre directement la plasturgie et, à terme, boucler la boucle en lançant notre propre production d'objets à partir de nos plastiques.

Qu'est-ce qui vous a poussé à développer ces activités ?

PC : Tripapyrus Environnement fait partie des nombreuses entreprises d'insertion impactées par la massification des centres de tri des emballages. Notre activité d'affinage des plastiques s'installera dans les anciens locaux du centre de tri de Givrand que nous avons exploité jusqu'à sa fermeture fin 2016. L'idée est aussi développer notre propre filière en tirant les enseignements du tri sélectif. De nombreuses entreprises d'insertion comme la nôtre ont, en effet, contribué à mettre en place le tri sélectif dans les années 80/90 et en sont désormais totalement exclues. Maîtriser la filière est un enjeu d'avenir !

EW : Je rejoins Paul. En 2009, nous étions sous-traitants de Suez sur un centre de tri sélectif. Suez nous en a annoncé la fermeture prochaine. Il fallait donc rebondir, créer de nouvelles activités, se diversifier. Nous avons ainsi développé deux collectes : celle des biodéchets et celle des textiles qui a donné naissance à un centre de tri textile, en 2012. Celui-ci traite aujourd'hui 2 200 tonnes/an et compte vingt trois salariés.

En quoi ces projets contribuent-ils à une transition vers une économie plus verte et plus solidaire ?

EW : On est totalement dans le développement durable : on collecte en proximité des déchets organiques, on les méthanise : avec le gaz, on produit de l'électricité, et on obtient un digestat, compost bien meilleur que tous les amendements chimiques. Les agriculteurs vont épandre celui-ci sur leurs champs et avoir un revenu complémentaire avec la vente d'électricité ; nous, chez Tri-Vallées, on développe l'activité de collecte avec les emplois qui vont avec, et les collectivités et les professionnels valorisent leurs déchets en circuits courts. Que demander de plus !

PC : Dans nos territoires, nous contribuons à la transition écologique tout en ramenant à l'emploi des personnes en difficulté. Les plastiques posent beaucoup de problèmes à l'environnement et les recycler « intelligemment » est un des défis de demain. Progresser dans la chaîne du recyclage demande des compétences de base nouvelles, dans l'identification des polymères (et des autres matériaux), les modes de plasturgie, les modes de recyclage, c'est un enjeu de société que de maîtriser ces nouveaux métiers !

La feuille de route économie circulaire affirme que « la transition vers l'économie circulaire ne peut se faire sans une mobilisation de l'ensemble des acteurs sur tous les territoires ». Implantées au plus près des territoires, en contact avec les citoyens et les acteurs économiques et sociaux, les entreprises d'insertion développent des synergies locales au service d'une transition vers une économie verte, créatrice d'emplois pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

Retour sur cet ancrage territorial fort, fertile à l'économie circulaire.



TÉMOIGNAGE :

Des synergies locales pour la végétalisation des espaces urbains

Entreprise spécialisée dans la collecte et le traitement des déchets végétaux depuis 1998 autour de Versailles, Bio Yvelines Services produit et commercialise, grâce à sa plateforme de Bailly, du compost végétal destiné notamment aux agriculteurs biologiques locaux.

Avec d'autres entreprises locales spécialisées dans l'ingénierie écologique et l'aménagement du territoire, Bio Yvelines Services a rejoint la Grappe d'entreprises « du Vivant et la Ville ». Cette structure œuvre à la construction de solutions alternatives autour du Vivant et de l'écologie urbaine, en favorisant le partage d'expertises et de savoir-faire.

Cette dynamique lui a permis de développer des synergies locales, à l'exemple de l'expérimentation « les Fermes en ville ». L'objectif de cette démarche était de développer de l'activité maraîchère hors sol sur d'anciennes friches urbaines dans une logique d'économie circulaire. Bio Yvelines Services a, dans ce cadre, travaillé sur la composition de substrats adaptés à ce type de culture.

Aujourd'hui, elle continue l'expérimentation avec l'institut AGROPARISTECH, sur l'enjeu de la végétalisation urbaine des toits parisiens, contribuant au développement de nouveaux débouchés pour sa production.

Mesurer son ancrage local

Créée en 1992, ORÉE fédère et anime depuis plus de vingt ans un réseau d'acteurs engagés pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires. Dans le cadre de ces travaux, elle s'est intéressée à l'ancrage local des entreprises. Eléments de définition et d'analyse.

Selon OREE, « l'ancrage local consiste dans l'implication de l'entreprise dans le développement économique, environnemental et sociétal d'un territoire, visant à préserver et à renforcer les ressources communes de l'entreprise et de ce territoire. Selon le degré d'implication de l'entreprise on parlera d'ancrage :

- **Passif** : lorsque le territoire est seulement un support pour l'activité de l'entreprise qui ne cherche pas à développer son ancrage local au-delà des nécessités du *Licence to operate* ;
- **Productif** : lorsque l'entreprise analyse son environnement pour consolider le *Licence to operate* et adapter son offre aux besoins locaux. Elle travaille son image et sa réputation pour entretenir la confiance ;
- **Contributif** : lorsque l'entreprise développe son ancrage local pour développer sa performance économique. Elle engage des processus et de co-construction qui l'amènent à contribuer au développement du territoire dans une logique gagnant/gagnant ;
- **Interdépendant** : lorsque le territoire est devenu pour l'entreprise un espace de projets avec l'écosystème local. Elle en retire une démultiplication de sa capacité d'innovation et un renforcement de sa capacité à adresser ses marchés. »

L'Indicateur d'Interdépendance des Entreprises à leur(s) Territoire(s) d'implantation (IIET), développé par ORÉE, a vocation à démontrer aux entreprises l'intérêt de construire des liens étroits avec les acteurs de leur(s) territoire(s) et identifier des axes d'amélioration. Pour les entreprises d'insertion engagées dans une démarche d'ancrage local, l'IIET mettra notamment en valeur, la création d'un vivier d'emplois non délocalisables, la formation et la réinsertion professionnelle qu'elles génèrent.

Entreprises d'insertion et territoires : en boucle pour la croissance verte ?



En quoi les entreprises d'insertion contribuent-elles à une économie plus circulaire au cœur des territoires et à quels enjeux et besoins locaux pourraient-elles répondre demain ? Nous avons posé la question à Nicolas Garnier, délégué général d'AMORCE. Ce réseau, auquel la fédération adhère, fédère plus de 900 adhérents (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux, entreprises, fédérations professionnelles et associations) et constitue le premier réseau français, d'acteurs locaux d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des décideurs en matière de politiques Énergie-Climat des territoires, de gestion territoriale des déchets, d'eau et d'assainissement.

il s'est particulièrement mobilisé sur les réflexions nationales sur l'économie circulaire.

Quels sont les enjeux pour les entreprises d'insertion agissant dans les territoires sur le secteur des déchets, selon vous ?

Les entreprises d'insertion jouent aujourd'hui un rôle important dans le développement et le renforcement de l'économie circulaire sur les territoires. Aux côtés des collectivités locales, des acteurs économiques et des associations, elles sont en mesure de proposer des prestations ou des services adaptés à la collecte, au tri de produits mis au rebut en poursuivant un objectif de valorisation optimale. Elles participent en particulier à la prévention des déchets en remettant en service des produits «de seconde main» (ateliers de réparation), contribuent localement au développement du réemploi (recycleries, ressourceries) ou constituent le premier maillon de nouvelles filières locale de recyclage notamment dans le cadre de filière de responsabilité élargie du producteur (déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets d'éléments d'ameublement (DEA), textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC)...). Dans le cadre de l'évolution des organisations et des outils de tri, AMORCE se bat pour une meilleure prise en compte de l'emploi dans l'évolution des centres de tri.

A quels besoins des territoires pourraient répondre demain les entreprises d'insertion dans une logique d'économie circulaire ?

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs ambitieux en matière de prévention, de valorisation matière et de recyclage ou encore de réduction des déchets éliminés en stockage à l'horizon 2025. Les récentes dispositions de la feuille de route économie circulaire qui seront traduites dans une nouvelle loi déchets attendue

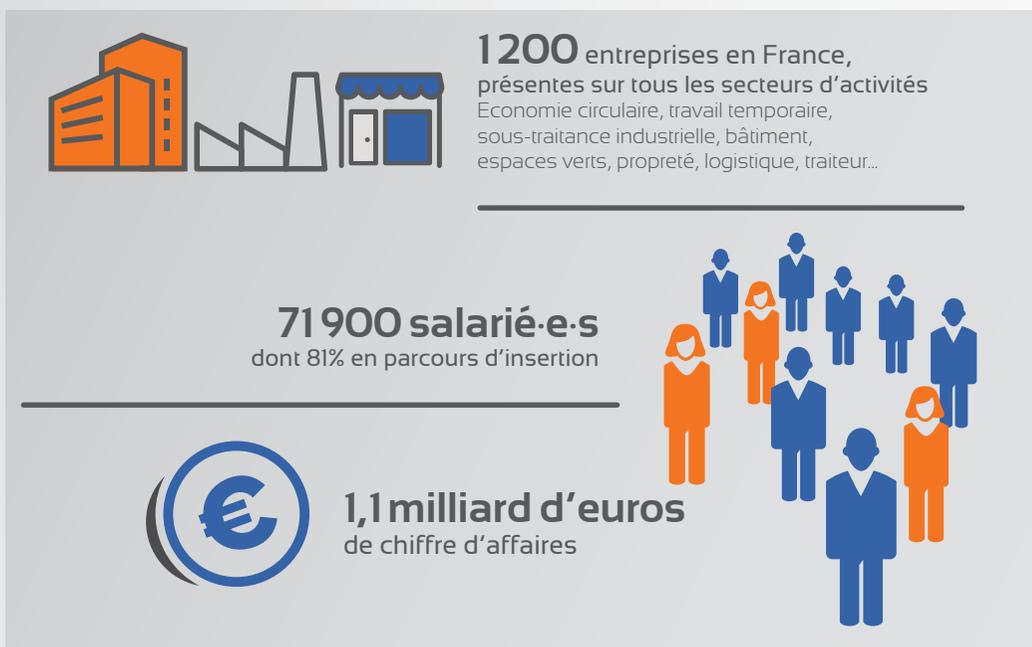
en 2019 renforcent ces objectifs. Aussi, le contexte à venir est plutôt favorable au développement de toute activité en faveur de l'économie circulaire. Les entreprises d'insertion et plus largement de l'économie sociale et solidaire seront porteuses de solutions dès lors qu'elles sauront s'adapter aux enjeux et besoins locaux notamment dans les secteurs où une mécanisation reste complexe. Leur taille relativement modeste, leur implantation locale et leur agilité sont des atouts indéniables en faveur d'offres de proximité efficaces. Elles pourraient notamment jouer un rôle dans le développement de nouvelles filières de REP (articles de sport et de loisirs, jouets, bricolage) ou encore dans le déploiement de filières locales de valorisation des biodéchets (professionnalisation et pérennisation des pratiques de compostage de proximité).

La commande publique peut-elle contribuer au développement d'une économie plus circulaire tout en favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées ?

La commande publique est effectivement un levier mobilisable pour favoriser l'acquisition d'outils ou l'implantation de services garants de performances environnementales, économiques mais aussi sociales. L'allotissement des marchés publics, l'intégration de clauses sociales ou/et environnementales sont autant de leviers permettant le développement d'offres professionnelles portées par les entreprises de l'économie sociale et solidaire avec le souci d'atteindre des objectifs de performance.



Chiffres clés des entreprises d'insertion



Remerciements : La fédération remercie vivement Nathalie Boyer et Caroline Louis (OREE), Corinne del Cerro (Afnor), Nicolas Garnier (Amorce) et Romain Grillet (Eco Mobil-Home) pour leur collaboration active et experte à l'élaboration de ce cahier ainsi que les dirigeants d'entreprises de la fédération ayant participé à ce Cahier.

Avec le soutien financier de :



L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.



Banque coopérative, créée il y a 120 ans par des ouvriers pour faciliter l'accès au crédit, l'insertion par l'activité économique fait partie depuis la création des secteurs clés d'investissement. Le Crédit Coopératif accompagne le développement des entreprises d'insertion au moyen d'une expertise approfondie de leurs modèles économiques.



Efficacité économique,
finalité sociale

La fédération des entreprises d'insertion

18-20 rue Claude Tillier - 75012 Paris Tél. 01 53 27 34 80

contact@lesentreprisesdinsertion.org - www.lesentreprisesdinsertion.org